



Compte-rendu de la réunion de la commission de suivi de site de la société Kervalis à Vitré.

Le 15 décembre 2014, s'est tenue, sous la présidence de M. Jean-Yves FRAQUET, Sous-Préfet de Fougères-Vitré, la réunion annuelle de la commission de suivi de site (CSS) de la société Kervalis dans les locaux de l'entreprise à Vitré.

Participants :

Collège des représentants des collectivités territoriales :

Mme Monique SOCKATH, conseillère générale
M. Jean-Pierre LEBRY, adjoint au maire de Vitré
M.me Michèle PRACHT, conseillère municipale – Ville de Vitré

Collège des représentants des associations et riverains :

M. Jean-Yves BELLIER, riverain
M. Paul PEGEAUD, association Eaux et Rivières de Bretagne
M. Alain TORTELIER, association Vitré-Tuvalu

Collège de l'exploitant :

M. Jean-Yves BORDAS, président de la SAS Kervalis
M. Christophe BREBION, directeur de la SAS Kervalis
Mme Chantal HUARD, responsable d'exploitation de la SAS Kervalis

Collège des représentants de l'Etat :

M. Serge BOURREE, inspecteur DDCSPP 35
M. Arnaud FICHOU, inspecteur DDCSPP 35
M. Christian ENFRIN, ARS-DT 35, pôle Santé Environnement
M. Daniel ROZÉ, DDTM – Chef du Set de Vitré

Collège des salariés :

M. Jérôme MONNERIE, délégué du personnel
M. Jean-Philippe THOMAS, technicien environnement
Mme Cathy TESSARD, membre du comité d'entreprise

Personnalité qualifiée :

M. Roger LÉCRIVAIN, SDIS 35 – Service prévision

Secrétariat :

Mme Nadège BRASSELET, sous-préfecture de Fougères-Vitré

* * *

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 2 DÉCEMBRE 2013

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

L'ensemble des membres de la commission approuve le règlement intérieur.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Chacun des 5 collèges doit désigner son représentant au bureau lors de la première réunion de la C.S.S. Ces représentants devront élaborer l'ordre du jour des prochaines réunions.

Collège « administrations de l'Etat » : M. Arnaud FICHOU

Collège « élus des collectivités territoriales » : M. Jean-Pierre LEBRY

Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement » : M. Paul PEGEAUD

Collège « exploitant » : Mme Chantal HUARD

Collège « salariés de l'installation classée » : M. Jean-Philippe THOMAS

BILAN D'ACTIVITÉ AU 31/10/2014

La société KERVALLIS collecte et transforme des sous-produits de volaille, hors plume et sang, afin de les transformer en matières premières (protéines et corps gras) destinées aux fabricants d'aliments pour chiens et chats. Les matières premières sont collectées dans les abattoirs et ateliers de découpe dans un rayon de 300 kilomètres autour du site, afin d'éviter une dégradation de la matière trop importante et un coût économique non négligeable.

Tonnages traités et production 2013-2014 :

Production au 31/10/2014 : 90 074 tonnes. Environ 2 % d'activité supplémentaire sur les 10 premiers mois de l'année. Cette tendance semble s'accroître pour la fin 2014. L'augmentation de l'activité en fin d'année (aspect festif entraînant une hausse de la consommation de volaille) est de moins en moins visible. La production est lissée sur l'année.

M. BORDAS précise que cette progression des volumes produits est d'autant plus notable que la situation de la filière « volaille » est difficile. Il précise que la société Kervalis travaille en collaboration avec le groupe LDC, leader national sur ce marché. Ce dernier a pour objectif d'accroître sa présence sur le marché de l'importation.

M. BORDAS rappelle cependant qu'une hausse du volume d'activité n'est pas forcément synonyme d'augmentation de la rentabilité.

L'énergie électrique :

Le ratio kWh/tonne traitée est inférieur à l'année 2013 (46,60 au 31/10/2014).

Consommation au 31/10/2014 : 4 197 575 KW/h

L'énergie thermique (MWH/tonne de matière première traitée) :

Peu d'économies peuvent être réalisées sur ce poste car l'évaporation est très consommatrice d'énergie.

2014 : environ 22 tonnes de vapeur par heure de production.

La consommation d'eau :

Elle dépend beaucoup de la pluviométrie car l'entreprise doit garantir un taux d'humidité constant du biofiltre. Mais des économies sont possibles sur le lavage du site et des véhicules.

2014 : 0,22 m³/tonne de matières traitées.

M. LEBRY s'interroge sur la possibilité de récupérer les eaux pluviales pour le lavage des camions.

M. BRÉBION précise que cela nécessiterait la mise en place d'un système d'hygiénisation.

Le fonctionnement de la station d'épuration :

En janvier 2014, en raison d'une forte pluviométrie, les rejets de la station d'épuration vers la Vilaine ont été plus importants.

M. BOURREE rappelle que la société doit être vigilante en priorité sur les rejets de DCO et d'azote.

Mme HUARD précise que l'entreprise respecte les normes DCO et azote tant en kg/j qu'en débit mg/l.

La collecte des eaux pluviales :

Une auto-surveillance des volumes et de la qualité de l'eau rejetée est mise en place au sein de la société. Cette eau ne subit aucun traitement. Dans le cas d'un dépassement des normes en vigueur, cette eau ne sera pas rejetée vers le milieu naturel (la Vilaine).

Traitement de l'air 2013-2014 :

Concerne essentiellement les incondensables des buées de cuisson.

La campagne de mesures annuelles a été réalisée par la société AROMA : concentrations des composés très faibles en sortie du traitement de l'air.

La biomasse du biofiltre a été changée en mars 2014. L'ancienne a été envoyée en compostage.

En avril 2014, le programme de traitement des incondensables de cuisson a été modifié : boost à 100 % du générateur d'ozone sur demande de la production.

Mme PRACHT souhaite savoir si les process sont renouvelés régulièrement.

M. BREBION répond que de nouveaux procédés sont régulièrement testés, comme l'avait été le lavage à l'ozone sur les incondensables de cuisson, mis en place au sein de l'entreprise en 2011 après 3 ans de tests. Auparavant, il n'existait pas de pré-traitement.

Mme SOCKATH interroge les responsables de l'entreprise sur d'éventuelles plaintes de riverains liées aux odeurs.

1 plainte a été recensée fin août 2014, provenant d'un employé d'une entreprise voisine. La cause de cette odeur a été rapidement identifiée (boost ozone trop précoce) et les solutions mises en œuvre. Un registre des signalements est mis en place depuis 2009.

M. BOURREE demande à ce que les plaintes soient également transmises à la Préfecture.

M. BELLIER remarque que les nuisances olfactives sont très occasionnelles.

M. LEBRY rappelle que la ville de Vitré porte une grande attention à ces nuisances du fait de la proximité des habitations, d'autant plus qu'un nouveau lotissement est en projet non loin du site de l'entreprise.

Suite à une question de Mme PRACHT, M. BREBION précise que les camions transportant les sous-produits sont bâchés et les matières premières utilisées dans les 24 heures.

M. TORTELIER s'interroge sur les conséquences d'une défaillance des filtres.

M. BORDAS répond que les composés sulfurés qui se dégageraient ne seraient pas nocifs pour la santé. Seule une augmentation des nuisances olfactives pourrait être constatée.

M. ENFRIN précise à cet égard que l'évaluation des risques sanitaires vise le fonctionnement normal du site et non des situations accidentelles.

ENVIRONNEMENT

- Projet en cours de réalisation : modification du process de chargement des PAT de volaille vrac. Permettra un chargement des camions dans le bâtiment fermé dédié à cet effet.
- Mise en place de l'analyse en ligne des graisses de volaille (en cours), en remplacement de l'analyse chimique. Ce procédé permettra de réduire les déchets chimiques remis à un prestataire agréé.

POINTS DIVERS.

M. LÉCRIVAIN souhaite vérifier la défense incendie sur le site. Il rappelle qu'il est nécessaire de mettre à la disposition des sapeurs-pompiers 360 m³/h pendant 2 heures, ainsi que 6 aires de stationnement de 32 m².

M. FICHOU rappelle à l'exploitant de vérifier et mettre en place l'ensemble des prescriptions en matière de lutte incendie, conformément au point 8.2.3 de son arrêté préfectoral d'autorisation du 24 juin 2005.

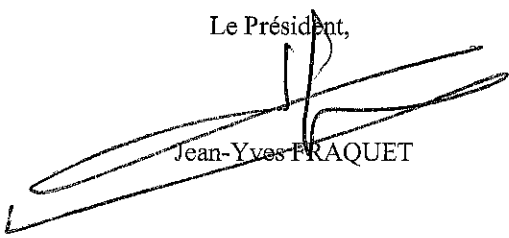
M. BREBION précise que la réserve incendie est assurée par la lagune des eaux usées d'une capacité de 4500 m3 (il n'existe pas de bouche incendie). Des aires de stationnement sont prévues à proximité.

M. PEGEAUD souhaite que la prochaine commission de suivi de site soit organisée en novembre 2015 afin de respecter la règle de l'annualité dans l'organisation de ces réunions.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Sous-Préfet remercie l'ensemble des participants.

Le Président,



Jean-Yves FRAQUET